



## Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaires

---

*Commune : Montels (82)*

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation  
éventuelle d'une évaluation environnementale**

 **SEMATEC**  
Granulats calcaires, alluvionnaires, recyclés

**CR 2557  
Septembre 2020**



La société SEMATEC souhaite renouveler et étendre la carrière située sur la commune de Montesil (82)), site dit de « Lugan »

Une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale est réalisée dans le cadre de cette demande.

La présente demande d'examen au cas par cas est composée de :

- Document CERFA 14734\*03
- Annexes obligatoires:
  - Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
  - Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000
  - Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation
  - Annexe 4 : Plan du projet
  - Annexe 5 : Plan des abords du projet
  - Annexe 6 : Zonages environnementaux à proximité du site.
- Etude spécifique :
  - **Etude de faisabilité – Porter à connaissance**

# DOCUMENT CERFA 14734\*03

---

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement.	Rubriques ICPE :
c) Extensions inférieures à 25 ha	2510 - 1 : Exploitation de carrières (A)
47. Premiers boisements et déboisements	2515 - 1 : Installations de broyage, concassage, criblage, ...La puissance installée des installations, étant : b) Supérieure à 200 kW (E)
a) Défrichement soumis à autorisation..... de plus de 0,5 ha.	2517-1 : 2517-1 Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes..., la superficie de l'aire de transit étant : 1. Supérieure à 10 000 m2 (E) Rubriques loi sur l'eau : voir dossier joint "Etude de faisabilité".

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La carrière de Monteils est autorisée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2006 ; l'autorisation porte sur une surface de 3 ha 80 a 23 ca pour une durée de 15 ans (à compter de la date de l'arrêté) et pour une production moyenne annuelle de 50 000 t/an.

La carrière concernée par la présente demande de renouvellement et d'extension a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux dont le dernier (l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018) portait sur la modification des garanties financières.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler l'autorisation d'exploiter et d'étendre la carrière sur environ 8 ha vers le nord (dont seulement 3 ha seront exploités) sur la commune de Monteils. Le projet prendra également en compte les installations de traitement et infrastructures existantes sur le site. Une partie des activités actuelles situées au sud-est sur une surface d'environ 1,3 ha seront régularisées et incluses dans le périmètre du projet (voir planche photo aérienne ci-après).

## 4.2 Objectifs du projet

Le gisement à exploiter sur ce site représentera au total environ : 756 000 de m<sup>3</sup> soit 1 890 000 t de matériaux extraits ; 720 000 de m<sup>3</sup> soit 1 800 000 millions de t de matériaux commercialisables. Le rythme d'extraction moyen prévu sera de 63 000 tonnes/an, soit 790 tonnes/jour sur la base de 80 jours/an d'exploitation). Et au maximum, 79 000 tonnes/an seront exploitées soit 790 tonnes/jour sur 100 jours d'exploitation. Compte tenu des stériles de production (environ 5% des matériaux extraits), le rythme de production (matériaux commercialisables) moyen prévu sera 60 000 tonnes/an, soit 750 tonnes/jour (sur la base 80 jours/an d'exploitation). Au maximum, 75 000 tonnes/an seront produites (sur la base 100 jours/an d'exploitation) soit 750 tonnes/jour. La durée d'autorisation d'exploiter ce site est sollicitée pour 30 ans.

Ces matériaux extraits à l'explosif, seront ensuite traités dans des installations de concassage-criblage afin de fabriquer des granulats. Ces installations représenteront une puissance installée de l'ordre de 300 kW.

Les granulats seront ensuite mis en stocks sur le carreau et repris au fur et à mesure des besoins pour alimenter des chantiers de travaux publics ou privés, travaux routiers ... Le stockage concernera également, de manière provisoire, des matériaux de découverte, des stériles d'exploitation ou matériaux inertes ... La surface totale maximale de ces stockages (ou station de transit) sera d'environ 2 ha. Des matériaux inertes provenant de chantiers extérieurs de terrassement seront réceptionnés et utilisés en remblayage dans le cadre du réaménagement progressif du site. Cet apport de matériaux inertes sera réalisé avec un rythme moyen de 1 700 t/an (1 000 m<sup>3</sup>/an) et représentera au total environ 51 000 tonnes (30 000 m<sup>3</sup>) sur les 30 ans d'exploitation.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'appuie sur des activités déjà existantes.

Les aménagements nécessaires à l'exploitation de la carrière sont déjà réalisés sur ce site : piste, pont bascule, installations de traitements, bassin de collecte des eaux de ruissellement...

Des clôtures seront installées autour des terrains de l'extension.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira de reprendre l'extraction des calcaires, dont le gisement a déjà commencé à être mis à nu par l'exploitation précédente. L'exploitation de la carrière se fera à ciel ouvert par abattage à l'explosif, 80 jours par an au rythme moyen et 100 jours par an au rythme maximal. La reprise des matériaux s'effectuera sur 160 jours (8 mois). La carrière sera fermée du 1er juin au 30 septembre ainsi que pendant la période des vacances scolaires de fin d'année.

L'exploitation sera réalisée en dent creuse, palier par palier, en reculant l'exploitation vers le nord. La cote minimale de l'exploitation sera de 152 m NGF. Cette cote correspond à celle du carreau déjà ouvert par l'exploitation passée.

L'exploitation sera menée par extension des carreaux créés, par progression de 2 à 3 fronts intermédiaires de 5 à 8 m de hauteur ou d'un front de 15 m de hauteur. Il sera créé 1 à 2 fronts d'une hauteur maximale de 15 m chacun. Les premières années consisteront à la progression de l'exploitation de la partie ouest-sud/ouest. L'exploitation se poursuivra ensuite en avançant progressivement vers le nord sur les terrains de l'extension.

Le plan de phasage est défini avec un rythme annuel d'extraction moyen de 63 000 tonnes soit 25 200 m<sup>3</sup>/an.

Le réaménagement sera réalisé autant que possible, au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction (terres de décapage, stériles de production et apport d'inertes).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Exploitation de carrières (2510.1)

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.5.0. et 3.2.3.0.).

Une partie des terrains du projet sont occupés par des bois qui devront par endroit être supprimés pour les besoins de l'exploitation, sur une emprise totale d'environ 3,7 ha, dont 0,5 ha dans le secteur nord-ouest qui seront utilisés pour la création de pelouses mésoxérophiles (voir carte de localisation des terrains à défricher ci-dessous).

Une demande d'autorisation de défrichement sera donc nécessaire et sera effectuée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface autorisée	13,3 ha (dont 8,14 ha d'extension)
Surface exploitable	4,9 ha (dont 3 ha d'extension)
Durée de la demande d'autorisation	30 ans
Extraction annuelle moyenne / maximum	63 000 t/an / 79 000 t/an
Production annuelle moyenne / maximum	60 000 t/an / 75 000 t/an
Côte minimale d'exploitation	152 NGF
Puissance des installation de traitement	300 kW
Station de transit	>20 000 m2

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Monteils

(Voir tableau parcellaire dans l'étude de faisabilité)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 58° 6' 5' 40" 81 Lat. 06° 34' 14" 78

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière de Monteils est autorisée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2006 ; l'autorisation porte sur une surface de 3 ha 80 a 23 ca pour une durée de 15 ans (à compter de la date de l'arrêté) et pour une production moyenne annuelle de 50 000 t/an.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler l'autorisation d'exploiter et d'étendre la carrière sur environ 8 ha vers le nord sur la commune de Monteils. Une partie des activités actuelles situées au sud-est sur une surface d'environ 1,3 ha seront régularisées et incluses dans le périmètre du projet (voir planche photo aérienne ci-après).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux n°ZRE8201 par l'Arrêté préfectoral n° 94-1487 du 22 août 1994.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : FR 7300952 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et FR 7312011 "Forêt de Grésigne et environs", situés à 6,2 km au sud-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de satisfaire les besoins en eau de l'exploitation, un pompage sera réalisé dans le bassin de collecte pour permettre l'arrosage des pistes, aires et brumisation sur les installations.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux inertes provenant de chantiers extérieurs de terrassement seront réceptionnés sur le site pour être valorisés, et utilisés en remblayage dans le cadre du réaménagement progressif du site (terres, pierres, cailloux...)  Cet apport de matériaux inertes sera réalisé avec un rythme moyen de 1 700 t/an (1 000 m <sup>3</sup> /an) et représentera au total environ 51 000 tonnes (30 000 m <sup>3</sup> ) sur les 30 ans d'exploitation.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'expertise écologique menée dans l'aire d'étude a permis de mettre en évidence la sensibilité écologique locale des bois, ainsi que le potentiel d'accueil des zones ouvertes à semi-ouvertes. Des mesures d'évitement et de compensation ont été prévues dans la conception du projet, et seront réalisées dès le début de l'exploitation. Des mesures de réduction, d'accompagnement et de suivi seront également mises en place tout au long de l'exploitation. Le principe des mesures qui seront mises en œuvre sont listées non exhaustivement dans l'étude écologique ci-jointe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : FR 7300952 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et FR 7312011 "Forêt de Grésigne et environs", situés à 6,2 km au sud-est du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des terrains du projet sont occupés par des bois qui devront par endroit être supprimés pour les besoins de l'exploitation, sur une emprise totale d'environ 3,7 ha (voir carte de localisation des terrains à défricher ci-dessous). Une demande d'autorisation de défrichement sera donc nécessaire et sera effectuée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production maximale de la carrière ne sera pas augmentée dans le cadre de l'extension projetée et restera à 75 000 tonnes/an*. La production moyenne sera légèrement augmentée et passera à 60 000 tonnes/an au lieu de 50 000 tonnes/an actuellement. La reprise des granulats répartie sur 8 mois de l'année, impliquera un trafic équivalent à environ 15 rotations journalières de camions semi-remorques contre 12 à 13 rot/j actuellement (18 rot/jour en cas de production maximale).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La carrière et les installations sont sources de bruit. Néanmoins, le suivi du niveau sonore actuellement montre que les émergences sonores sont conformes à la réglementation en vigueur. Les caractéristiques du projet restant les mêmes, il ne devrait pas y avoir d'incidences aggravantes. Néanmoins, des mesures et un suivi seront mis en place. Les émergences sonores auprès du plus proche voisinage resteront inférieures à 5 dBA.

\* la production moyenne (extraction) de la carrière sera de 63 000 t/an pour une production commercialisée de 60 000 t/an, compte tenu de 3 000 t/an de stériles employés pour le réaménagement du site (79 000 t/an extraits pour 75 000 t/an commercialisés en production maximale).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les tirs sur la carrière peuvent être la source de vibrations qui peuvent être perçues par le voisinage. La quantité d'explosifs utilisé par tir et la charge unitaire sont adaptées. Des campagnes de mesures des vibrations dans le voisinage de la carrière auront lieu dans le cadre du suivi de l'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des installations et de la carrière devant se dérouler en période diurne, les émissions lumineuses seront liées aux phares des véhicules et engins qui pourront éventuellement être perceptibles en début et en fin de journée. Le contexte lumineux dans le secteur est marqué par la circulation sur la voirie locale.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets de gaz d'échappement liés au fonctionnement des engins, à la circulation des camions et au fonctionnement des installations sur groupe électrogène.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets sont ceux des eaux de ruissellement collectées dans un bassin situé au sud-est du projet. Une surverse permet l'évacuation du trop plein par un fonçage vers un fossé en contrebas du point d'eau. L'exutoire de ces eaux se trouve à 150 mètres au sud, dans un fossé et rejoint enfin le ruisseau de Bonnet à 750 mètres du site. .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que localement fortes au droit des secteurs les plus proches, les perceptions du site restent relativement peu nombreuses. De plus, la carrière étant déjà en cours d'exploitation, son renouvellement et son extension ne seront pas de nature à augmenter notablement les enjeux liés à cette activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne concerne d'une faible surface et n'aura pas d'incidence sur la sylviculture locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier présentant le projet, son contexte environnemental, ses incidences du projet et les mesures prises est joint à ce formulaire.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une extension de carrière et le renouvellement des activités associés. Cette extension concerne des terrains contigus au projet actuel, sur une surface d'environ 8 ha dont seulement 3 ha seront exploités.

Une majorité des mesures d'atténuation, évitement et réduction des impacts ont déjà été mises en place dans le cadre de la carrière actuellement autorisée. Ces mesures seront maintenues et complétées (cf. dossier "Etude de faisabilité" joint à la demande d'examen).

Ce projet ne générera pas d'effets sur la santé ou sur l'environnement.

Il ne semble pas nécessaire que le projet envisagé ici fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Un dossier présentant l'étude de faisabilité est joint à ce formulaire.

Cette étude permet de se rendre compte aisément du contexte actuel du site, des effets du projet et des mesures mises en œuvre.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montauban

le, 28/09/2020

Signature



**SEMATEC**  
GRANULATS CALCAIRES, ALLUMONNAIRES, RECYCLÉS  
950, Rte de CORBAREIL - 82000 MONTAUBAN  
Tél.: 05 63 66 22 77 - Fax: 05 63 66 40 74  
Siret 847 250 289 00018 - APE 0812Z - Capital 200 000€

## ANNEXES OBLIGATOIRES:

---

- Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000
- Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4 : Plan du projet
- Annexe 5 : Plan des abords du projet
- Annexe 6 : Zonages environnementaux à proximité du site.



Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

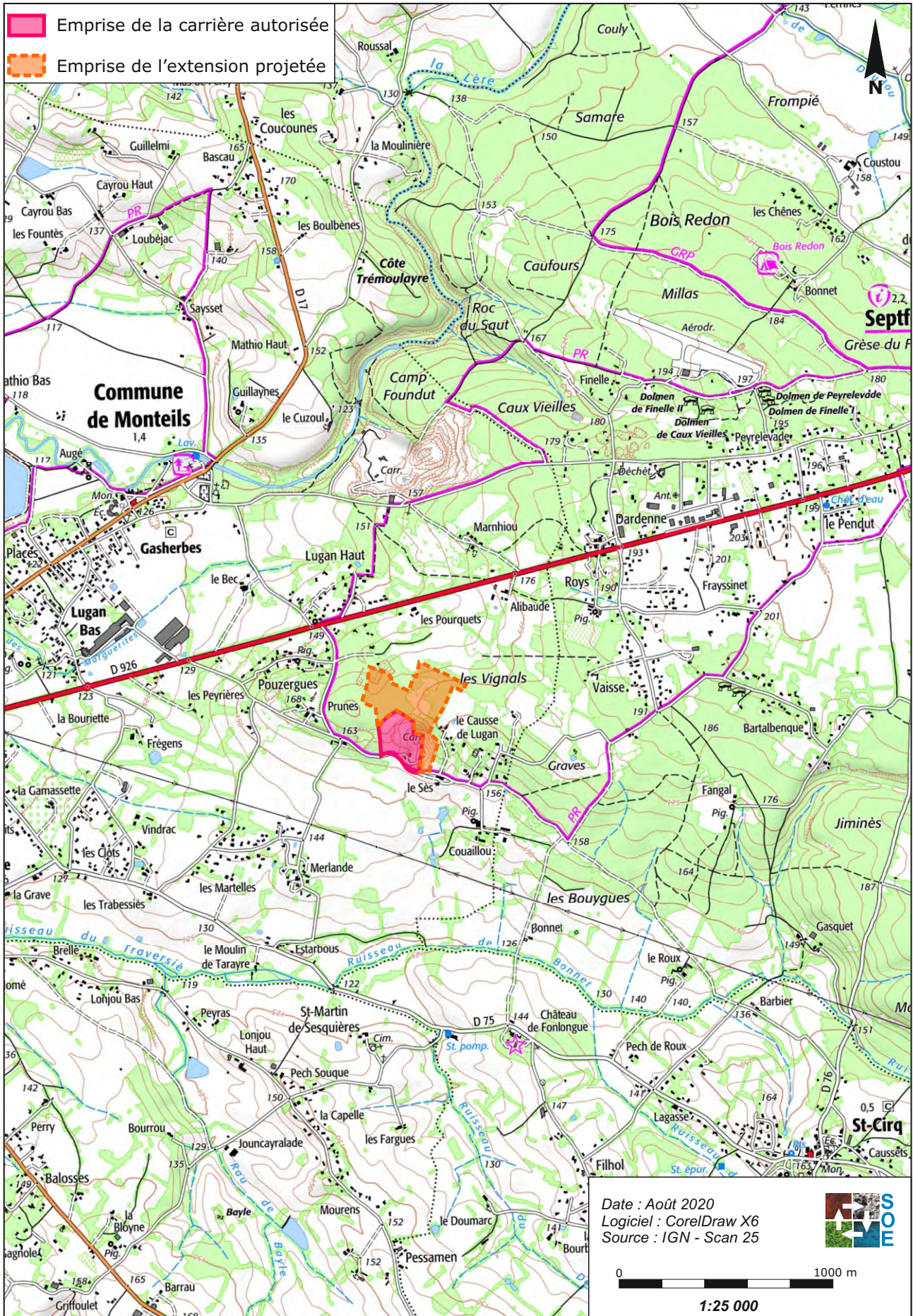
Personne physique			
Adresse			
Número	<input type="text"/>	Extension <input type="text"/>	Nom de la voie <input type="text"/>
<input type="text"/>			
Code Postal	<input type="text"/>	Localité <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/> @ <input type="text"/>		
Personne morale			
Adresse du siège social			
Número	<input type="text"/>	Extension <input type="text"/>	Nom de la voie <input type="text"/>
<input type="text"/>			
799 CHE DES DOLMENS			
Code postal	<input type="text"/>	Localité <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/> @ <input type="text"/>		
sematec.serge @orange.fr			
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Qualité	<input type="text"/>		
Tél	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
sematec.serge@orange.fr			

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.





# Carte de situation



# Les terrains du projet



Entrée du site



Sortie du site - bascule et local



Vue d'ensemble de la carrière



Les installations de traitement



Bassin de collecte



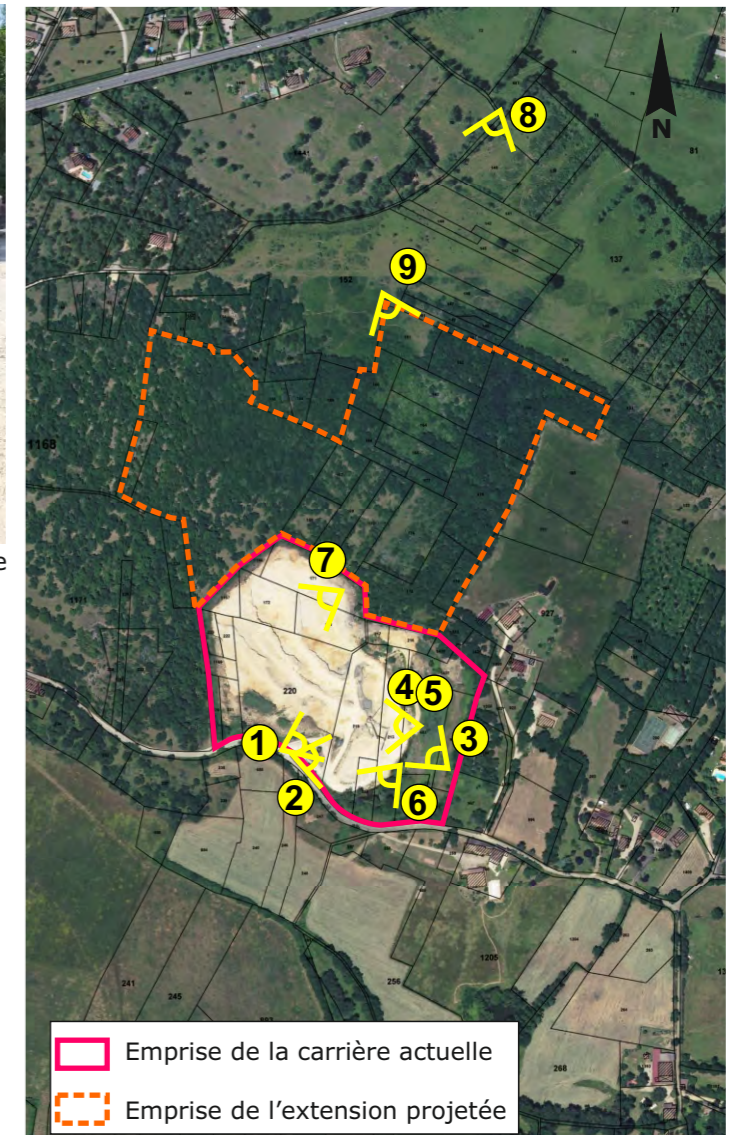
Secteur en cours d'extraction



Vue sur les terrains de l'extension



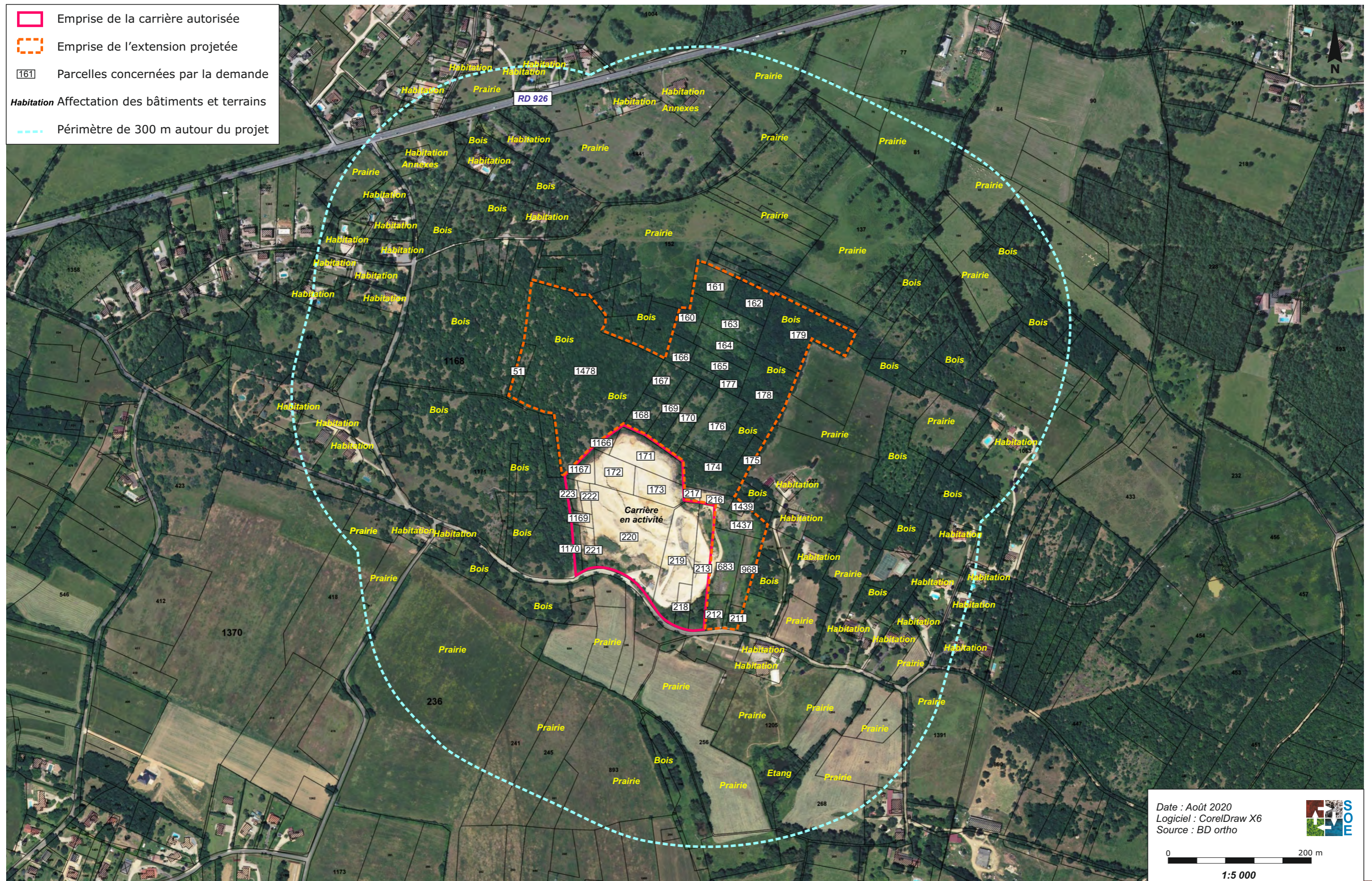
Les terrains de l'extension



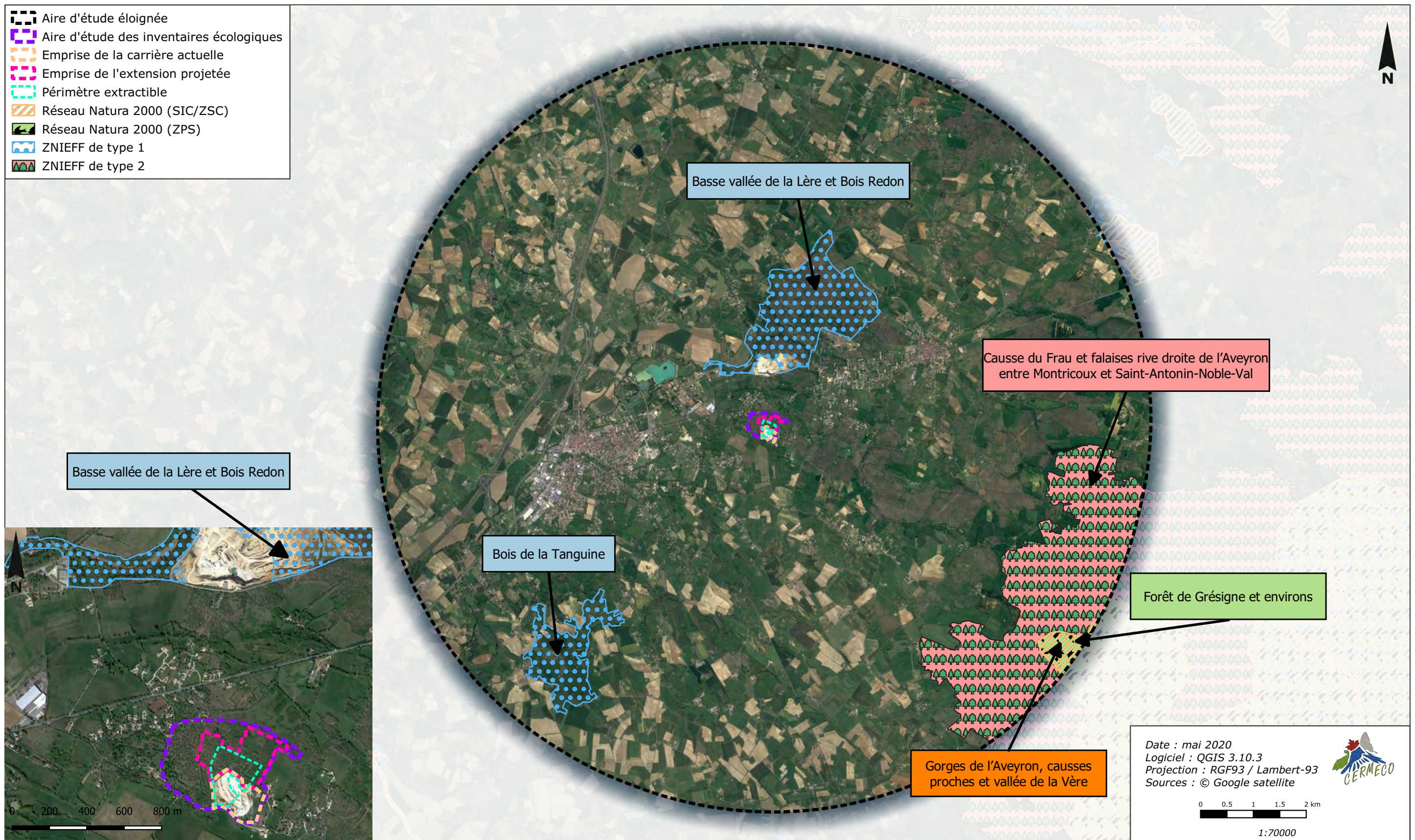
0 250 m










# Plan des abords

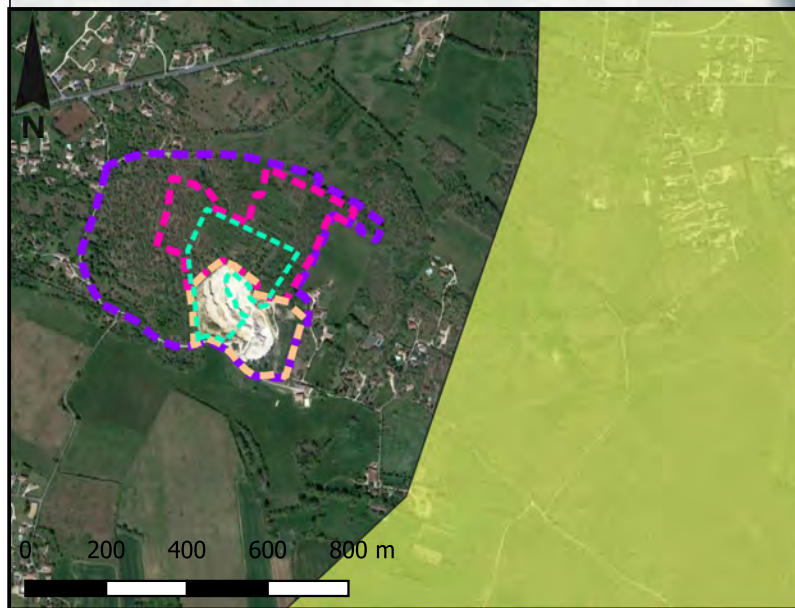
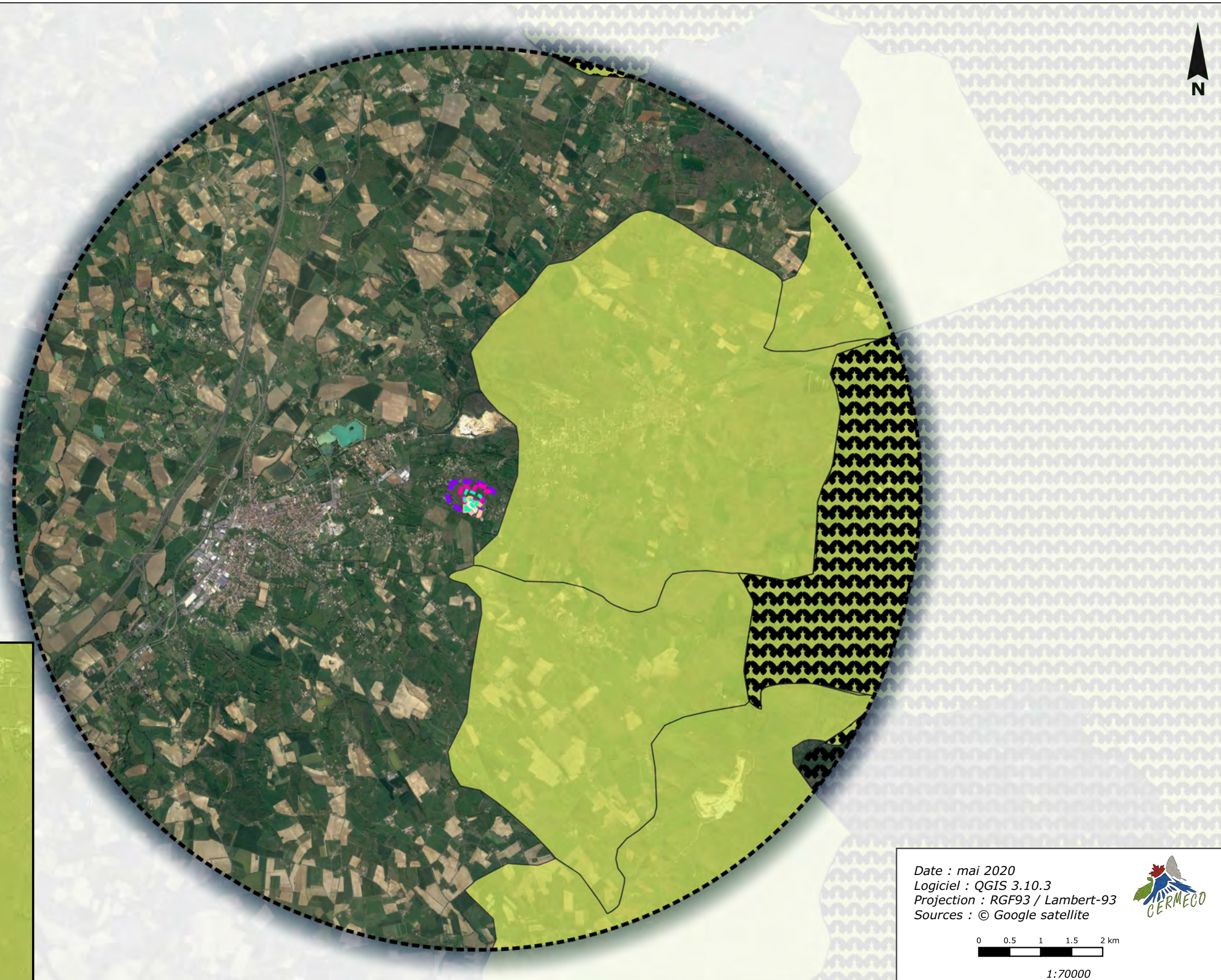


# Réseau Natura 2000 et ZNIEFF

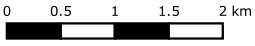



# Plans Nationaux d'Actions (PNA)

-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude des inventaires écologiques
-  Emprise de la carrière actuelle
-  Emprise de l'extension projetée
-  Périmètre extractible
-  PNA Maculinea
-  PNA Lézard ocellé



Date : mai 2020  
Logiciel : QGIS 3.10.3  
Projection : RGF93 / Lambert-93  
Sources : © Google satellite



1:70000

## ETUDE SPECIFIQUE :

---

- Étude de faisabilité – Porter à connaissance (dossier séparé)